



Communiqué de presse

A l'attention des rédactions nationales et régionales

La hausse des prix du carburant n'est plus tolérable dans le secteur de l'aide à domicile et impacte gravement les missions essentielles réalisées par les travailleurs.euses ! Les interlocuteurs sociaux du secteur (CP 318) interpellent les ministres concernés et exigent des réponses urgentes !

Si la hausse des prix des carburants impacte gravement le portefeuille de l'ensemble des travailleurs.euses, rendant impossible pour certains d'entre eux/elles le déplacement vers leur lieu de travail, elle est encore plus intolérable pour le personnel de l'aide à domicile.

Les aides familial.e.s, aides ménagères sociales et gardes à domicile sont des travailleurs.euses essentielles qui accompagnent les personnes en perte d'autonomie à leur domicile (personnes âgées, malades, en situation de handicap, ...). La crise sanitaire a mis en lumière ces travailleurs.euses de l'ombre et leurs prestations, parfois vitales pour les bénéficiaires aidés.

Dans ce secteur, le véhicule privé du/de la travailleur.euse est mis à disposition par le travailleur.euse pour remplir sa mission (déplacements entre lieux de vie des bénéficiaires et déplacements avec les bénéficiaires). Dans certaines situations, le véhicule de l'aide familial.e est le seul vecteur de mobilité du bénéficiaire.

Le calcul est vite fait : l'augmentation des prix des carburants diminue le pouvoir d'achat (déjà faible) de ces travailleurs.euses. L'indexation du remboursement des frais de mission n'interviendra qu'en juillet. Trop tard...

Les interlocuteurs sociaux reçoivent des témoignages criants et plus qu'inquiétants de travailleurs.euses et d'employeurs démontrant que ces missions risquent de ne plus être assumées aujourd'hui. Il y a donc urgence : il faut à tout prix maintenir la capacité de mobilité professionnelle des travailleurs.euses.

Ce lundi 14 mars 2022, les organisations syndicales et les fédérations d'employeurs du secteur lancent un message commun et univoque, convaincus qu'une interpellation commune identifiant des constats partagés aura plus d'écoute des gouvernements et ministres concernés.

Une déclaration commune est envoyée aux Ministres de l'emploi et de l'économie, ainsi qu'aux Ministres régionaux de tutelle, pour exiger des réponses urgentes.

A défaut, c'est l'aide apportée quotidiennement à nos bénéficiaires et aux citoyens les plus fragilisés qui est mise en péril.

Nathalie Lionnet - Setca - 0478/387022

Tanguy Cornu - FGTB Horval - 0475/426568

Eric Dubois - CGSLB - 0475/398957

Stéphanie Paermentier - CNE - 0473/403174

Déborah Dewulf - FCSD - 0495/356983

Gael Verzele - FASD - 0497/498849

Olivia Raskin - FEDOM - 0496/324100

Rose-Marie Arredondas - CODEF - 0496/293920

Dikra Charradi - FSB - 0483/070684